



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024



L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au BUDGET PRIMITIF et au COMPTE FINANCIER UNIQUE afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 a ouvert la possibilité d'expérimenter le compte financier unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

La commune de Puybegon s'est portée candidate pour les comptes 2024.

L'exercice 2024 est donc le premier pour lequel la Commune vote un compte financier unique.

L'objectif du CFU est de rendre l'information financière plus simple et plus lisible.

Ce qui change avec le CFU :

Dans un seul document, le CFU, présente à la fois des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales : ces données se complètent pour permettre de mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

La lecture de l'exécution budgétaire modernisée se complète d'une vision patrimoniale.

Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice. Vous pourrez donc approfondir l'analyse au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données.

Les « états annexés » (en partie IV) apportent des informations complémentaires budgétaires, comptables ou de gestion.

Ils correspondent à certaines annexes des comptes administratifs. Par mesure de simplification, des états qui ne sont plus jugés utiles ont été supprimés, pour mettre en lumière les informations les plus pertinentes.

Avec une procédure de confection du CFU entièrement dématérialisée, des contrôles automatisés de cohérence se font entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux des services en amont.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le CFU fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du CFU 2024

Budget Principal

A la clôture de l'exercice 2024, le CFU fait apparaître un résultat global de 122 132.86 € se décomposant comme suit :

- Investissement : - 5143.70 €
- Fonctionnement : 106 320.93 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

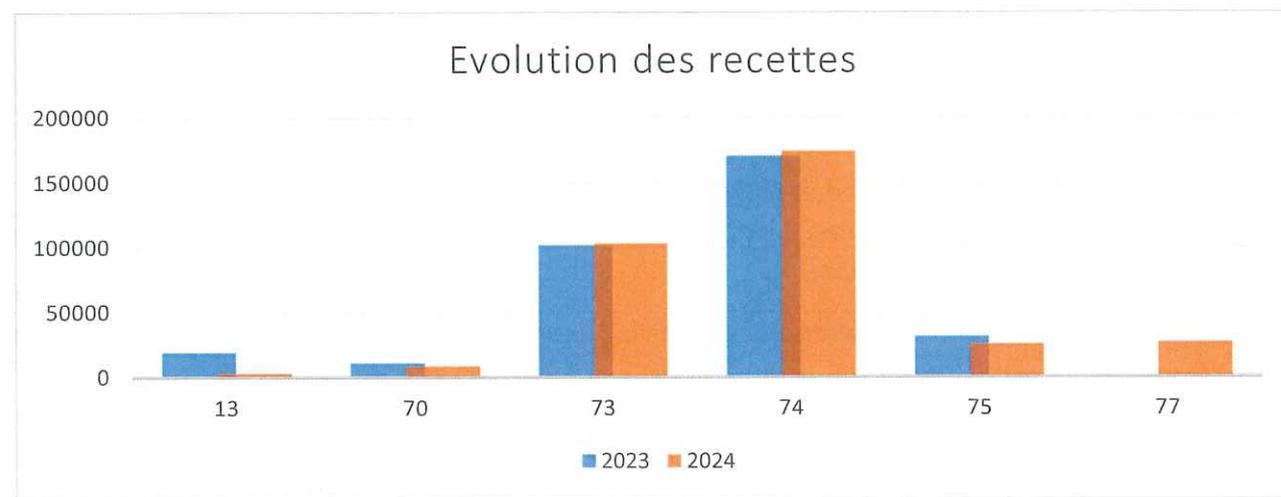
Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement	340 163.92 €
Dépenses de fonctionnement	- 233 842.99 €
Résultats de l'année 2024	106 320.93 €

RECETTES

CHAPITRE CFU 2024

		CFU 2023	CFU 2024	Variation
013	Atténuation de charges (personnel absent)	18 639.48 €	3037.25 €	-83.705 %
70	Produits des services	10 567.16 €	8 347.65 €	-21.004 %
73	Impôts et taxes	101 388.00 €	102 890.00 €	1.481 %
74	Dotations et participations	170 083.02 €	173 922.99 €	2.258 %
75	Autres produits de gestion courante	30 840.48 €	25 227.38 €	-18.200 %
76	Produits financiers	3.38 €	4.65 €	37.574 %
77	Produits exceptionnels (neutralisation amortissement)	116.94 €	26 734.00 €	22 761.3 %
Total		331 638.46 €	340 163.92 €	2.57 %
002	Résultat de fonctionnement reporté exercice N-1 (pour mémoire)	104 737.31 €	195 216.15 €	



Chapitre 013 : Ce chapitre reprend le remboursement des rémunérations du personnel reçus (IJ sur salaires + charges de personnel) suite aux arrêts maladies et accidents de travail du personnel.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées des reversements de l'agglomération pour la mise à disposition du personnel pour la compétence assainissement, des redevances d'occupation du domaine public, les remboursements de frais par d'autres redevables (charges locatives) ainsi que des concessions dans les cimetières.

Chapitre 73 : Ce chapitre représente 30 % des recettes de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale (85 883 €). A noter que les taux d'imposition n'ont pas augmenté sur la commune mais la base servant au calcul de l'impôt appelée « la valeur locative » a augmenté de + de 3.527 % (coefficient de revalorisation calculé à partir de l'IPCH (Indice des prix à la consommation harmonisé) et de l'inflation. L'autre recette de ce chapitre est l'attribution de compensation reversée par l'agglomération en compensation du transfert d'une partie de la fiscalité communale pour la compétence du scolaire (10 088 €).

Chapitre 74 : Il concerne les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF 63 473 € DSR des communes 65 274 €) ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts Locaux.

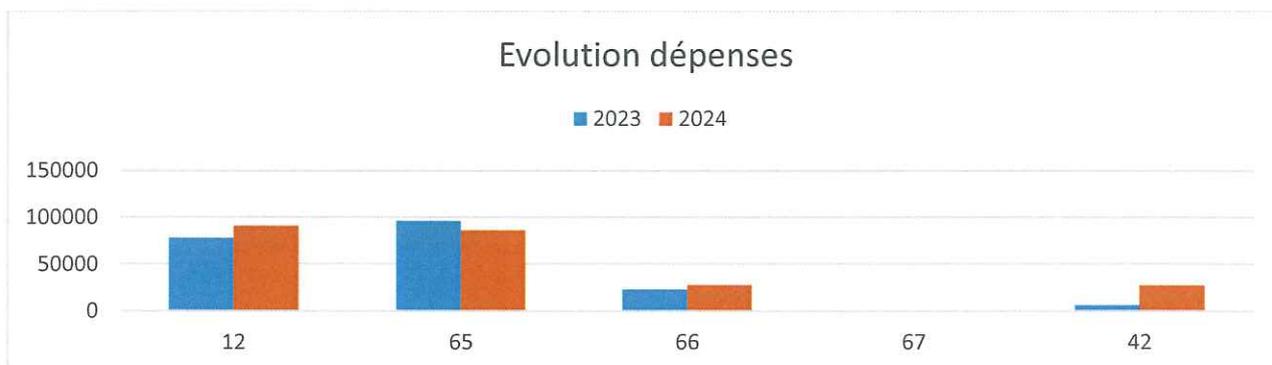
Le chapitre 75 : concerne l'encaissement des locations (logements + locations salle des fêtes), remboursement assurance.

Le chapitre 76 : concerne les produits financiers.

Le chapitre 77 : concerne des produits pour remboursement ou annulation de dépense, vente.

DEPENSES

		CFU 2023	CFU 2024	Variation
011	Charges à caractère général	77 987.69 €	91 181.09 €	16.917 %
012	Charges de personnel	96 203.95 €	86 374.46 €	-10.217 %
14	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	23 063.63 €	28 000.32 €	21.405 %
66	Charges financières	530.68 €	511.12 €	-3.686 %
67	Charges exceptionnelles	3 900.00 €	0.00 €	-100 %
042	Opérations d'ordre (amortissements)	6 524.00 €	27 776.00 €	325.751 %
Total		208 209.95 €	233 842.99 €	12,311 %



Chapitre 011 : Ce chapitre contient les dépenses relatives à l'entretien de la voirie (17 530 €), aux bâtiments communaux (8 000 €), à l'énergie (6 140 €), aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances (5 690 €), aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, DAE etc...

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Il faut noter que le chapitre 13 recettes vient compenser le chapitre 12 pour un montant de 3 037 €.

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus pour 19 169 € ; les subventions de fonctionnement aux associations pour 4 330 €

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts des emprunts.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement rassemble les mouvements budgétaires qui ont un impact sur le patrimoine de la collectivité (construction, aménagement, remboursement d'emprunt...)

a) Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement		105 541.58 €
Dépenses d'investissement	-	89 729.65 €
Résultats de l'année 2024		15 811.93 €

b) Déficit antérieur – 20 955.63 €

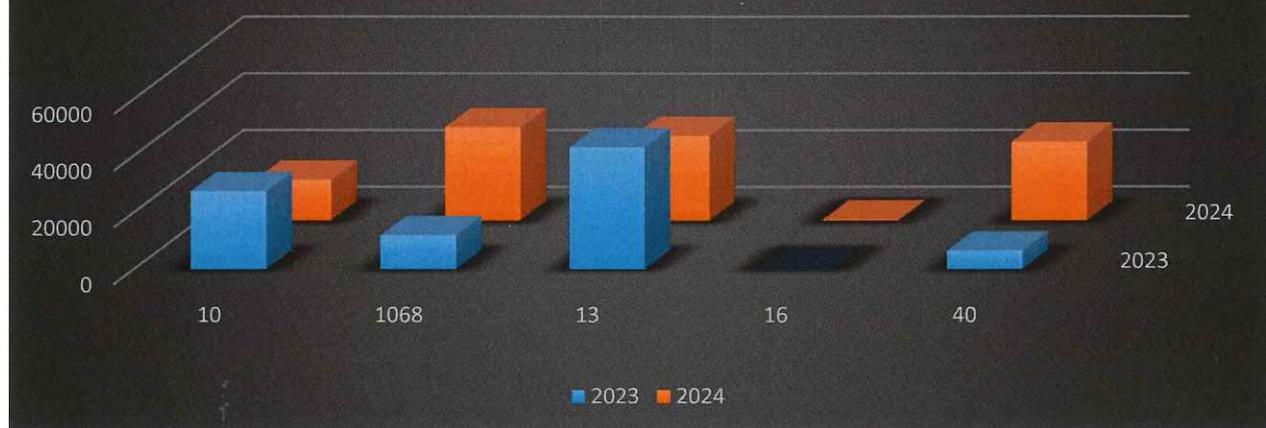
c) Déficit à reporter au budget primitif 2024 : - 5 143.70 €

RECETTES

CHAPITRE CFU 2024

		CFU 2023	CFU 2024	Variation
10	FCTVA, taxe d'aménagement	27 469.36 €	14 425.66 €	-47.48 %
1068	Affectation de la section de fonctionnement	11 994.04 €	32 949.67 €	174.72 %
13	Subventions d'investissement	43 019.63 €	29 931.25 €	-30.42 %
16	Dépôt et cautionnements reçus		459.00 €	%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)	6 524.00 €	27 776.00 €	325.75 %
Total		89 007.03 €	105 541.58 €	18.58 %

RECETTES D'INVESTISSEMENT



Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

- le FCTVA (Fond de Compensation de la TVA) pour 10 330 € ;
- la taxe d'aménagement pour 4 095 € ;
- les amortissements pour 27 776 € ;
- les subventions pour travaux :
 - plateau ralentisseur route de Busque : 1 510 € (Agglomération GAILLAC-GRAULHET)
 - espace loisirs les remparts (création plateforme) : 7 954 € (DETR), 9 544 € (DEPARTEMENT), 11 135 € (Agglomération GAILLAC-GRAULHET)
- Excédent de fonctionnement capitalisé lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 32 949.67 €.

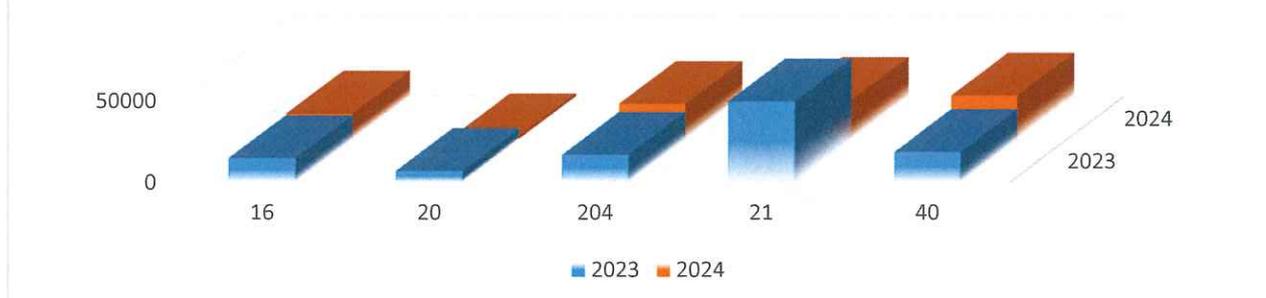
DEPENSES

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

CHAPITRE CFU 2024

		CFU 2023	CFU 2024	Variation
16	Emprunts	14 525.05 €	15 545.85 €	7.03 %
20	Immobilisations incorporelles	6 701.70 €	1 740.00 €	-74.04 %
204	Subventions d'équipements versées	16 632.00 €	21 632.00 €	30.06 %
21	Immobilisations corporelles	49 489.05 €	24 077.80 €	153.22%
040	Immobilisation en cours	18 340.00 €	26 734.00 €	45.77 €
Total		105 687.80 €	89 729.65 €	-15.10 %
001	Résultat d'investissement reporté N-1		20 955.63 €	

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

Chapitre 21 en partie :

- Achat d'un véhicule utilitaire 10 978 €
- Changement chauffage mairie 3 400 €
- Changement ordinateur mairie 1 686 €

Compte 204 :

- Attribution de compensation vers la communauté d'agglomération GAILLAC GRAULHET pour les travaux de voirie pour 21 632 €

Chapitre 16 : il s'agit essentiellement du remboursement des emprunts pour les logements locatifs. Au 31/12/2024, il reste un seul emprunt sur le budget principal de la commune (échéance septembre 2025).

Capital dû au 01/01/2024	Nouveaux emprunts	Annuités cumulées 2024	Intérêts versés	Capital remboursé	Capital restant dû au 31/12/2024
19 037.89 €	0 €	14 755.38 €	511.12 €	14 244.26 €	4 282.50 €

Compte 001 : déficit reporté résultat antérieur.

RESULTAT DE L'EXERCICE DE L'ANNEE 2024

	RECETTES	DEPENSES	TOTAL
Fonctionnement	340 163.92 €	233 842.99 €	106 320.93 €
Investissement	105 541.58 €	89 729.65 €	15 811.93 €
Total	445 705.50 €	323 572.64 €	122 132.86 €

**RESULTAT DE CLOTURE DE L'ANNEE 2024
AVEC REPORT ANTERIEUR**

	Résultat de l'exercice 2024	Report antérieur	Restes à réaliser	Résultat de clôture 2024
Investissement	15 11.93 €	-20 955.63 €	- 11 134.22 €	- 16 277.92 €
Fonctionnement	106 320.93 €	195 216.15 €		301 537.08 €
	122 132.86 €			285 259.16 €

Fait à Puybegon, le 20 mars 2025.

Le Maire,
Robert CINQ.

